

## planète femmes

### Mariage à la turque

#### Pour le meilleur et sans le pire

Le nouveau code civil turc, entré en vigueur le 1er janvier 2002, reconnaît enfin aux femmes l'égalité dans le mariage. Elles ont désormais

le droit de travailler sans en demander

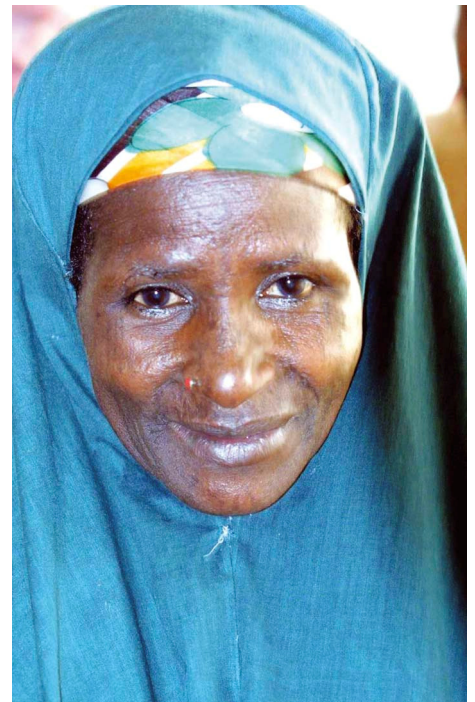
l'autorisation à leur époux, et prendre part à toutes les décisions concernant la famille.

Le régime matrimonial est également modifié. Jusqu'ici, c'est le régime de la séparation

de biens qui faisait loi, au détriment des femmes divorcées. La nouvelle loi interdit enfin le mariage avant 18 ans, alors que le code antérieur l'autorisait à partir de 15 ans pour

les filles et de 17 ans pour les garçons. Reste à prévenir les

Turques, souvent victimes, dès leur enfance, de mariages arrangés, et donc privées d'école, que la loi est en leur faveur !



### Algérie

Une violence alarmante contre les femmes

La résistance des femmes algériennes au quotidien continue. Les agressions contre les femmes se perpétuent, viols, meurtres, enlèvements, menaces, harcèlement. Les concessions accordées aux islamistes par l'Etat Algérien donnent libre cours aux actions et pressions sur les femmes. La violence, notamment contre les femmes seules est alarmante. Les enseignantes, photographes, journalistes, coiffeuses, médecins, étudiantes, les travailleuses sont les cibles privilégiées. Les femmes n'ont pas de recours, leurs plaintes ne sont pas enregistrées.

Elles protestent contre l'impunité des agressions et pressions subies. Le Code de la famille est un outil utilisé contre elles par les intégristes et l'Etat.

En Kabylie, les femmes dénoncent les expéditions punitives et le silence du pouvoir qui ne fait valoir sa mission de protection que pour réprimer les mouvements démocratiques : les revendications de l'identité kabyle et celles de l'ensemble de la société algérienne en crise.

A l'approche des élections législatives, le 31 mai, les commémorations du «printemps berbère» première manifestation culturelle interdite en 1980, donnent lieu à de nouveaux affrontements.

### Appel européen

pour une participation politique des femmes afghanes

Une délégation à laquelle a participé Sabine Salmon,

présidente de Femmes solidaires a été reçue le 26 février 2002 à Genève par Mary Robinson, commissaire aux droits de l'homme de l'ONU. 1500 signatures lui ont été remises suite à l'appel lancé par la députée européenne Sylviane Ainaridi pour une participation des femmes afghanes au processus démocratique de leur pays.

### De Safiya à Amina

#### Stoppons la lapidation

Safiya HUSSEINI accusée d'adultère et condamnée en octobre 2001 à la peine de mort par lapidation selon les lois de la Charia, a été acquittée le 25 mars dernier par le Tribunal de l'état du Sokoto, au Nord du Nigéria.

C'est une victoire de la solidarité et de la mobilisation internationale. En France, une coordination d'associations dont Femmes solidaires a permis de recueillir des centaines de pétitions adressées à l'ambassade du Nigéria à Paris.

Safiya est aujourd'hui sauvée mais la Charia demeure la règle dans 12 états du Nigéria. Peu après son acquittement, un état voisin -le Katsina- prononçait à l'encontre d'Amina LAWAL, 35 ans, la peine de mort par lapidation pour adultère.

La mobilisation doit se poursuivre contre les lapidations.

Photo © Pius Utomi Ekpei